



Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme de l'exercice
biennal 2016-2017**

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation (A/70/660). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 février 2016.

2. Dans sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session au plus tard, un rapport sur la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, qui rende compte notamment des mesures prises pour étendre le système aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales, aux missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et aux institutions spécialisées et fonds et programmes du système des Nations Unies participants. Dans cette même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'appliquer intégralement les recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy, d'achever l'établissement du plan mondial de reprise des systèmes informatiques après sinistre et l'évaluation des dispositifs existants et de remédier complètement aux problèmes de continuité des opérations relevés lors de l'ouragan, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport. Le rapport du Secrétaire général fait suite à cette résolution. Le Secrétaire général décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation dans la partie III de son rapport. Les progrès accomplis dans l'application des recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy sont présentés dans la partie IV du rapport.



3. S'agissant de l'établissement définitif du plan mondial de reprise des systèmes informatiques après sinistre et de l'évaluation des dispositifs existants, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que les informations correspondantes avaient été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/70/364). Les observations et recommandations formulées par le Comité sur cette question figurent dans un rapport distinct (voir A/70/7/Add.18, par. 25). À cet égard, le Comité rappelle sa recommandation, que l'Assemblée générale a reprise à son compte dans sa résolution 70/248, tendant à ce que le Secrétaire général présente dans son prochain rapport un bilan détaillé de l'état d'avancement du passage des 171 systèmes informatiques essentiels aux pôles informatiques et des conditions à remplir pour doter les autres systèmes de capacités de reprise après sinistre. Le Comité a formulé d'autres observations et recommandations sur cette question dans son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (voir A/70/755).

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation

4. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les grands principes du système de gestion de la résilience de l'Organisation (ibid., par. 10) et retrace les progrès accomplis dans l'application de ces principes au dispositif de gestion des situations d'urgence à l'échelle du système des Nations Unies. Il présente l'état de la mise en œuvre du système de gestion au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, dans les bureaux hors Siège, dans les commissions régionales, dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ainsi que dans 16 institutions spécialisées, fonds et programmes¹ (ibid., par. 19 à 69).

5. Selon le Secrétaire général, l'approbation en octobre 2014 d'une politique relative au système de gestion de la résilience pour toutes les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a marqué une avancée importante. Un groupe de travail interdépartemental et interinstitutions composé de représentants des départements du Secrétariat, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des institutions, fonds et programmes a depuis été créé. Ce groupe de travail est présidé par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, qui a délégué cette responsabilité au chef du Groupe de la continuité des opérations (ibid., par. 13 et 14).

6. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le groupe de travail a élaboré une stratégie de mise en œuvre qui comporte des indicateurs de résultats permettant d'évaluer le succès de la mise en œuvre du système dans les domaines suivants : politique; gouvernance; maintenance, simulation et examen; gestion des risques; planification (ibid., par. 15 et 16).

¹ PAM, HCR, PNUD, UNICEF, ONUSIDA, FNUAP, UNOPS, ONU-Femmes, FAO, AIEA, FIDA, OIT, ONUDI, UPU, OMS et OMPI.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les indicateurs de résultats prévoyaient des mesures détaillées consistant à apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système et que ces indicateurs étaient actuellement utilisés par toutes les organisations du système des Nations Unies participantes. Le tableau récapitulatif et décrivant les différents indicateurs qui a été remis au Comité figure en annexe au présent rapport. **Le Comité consultatif se réjouit que des indicateurs de résultats aient été élaborés pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation.**

État de la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation

8. Le Secrétaire général rappelle qu'au Siège de l'Organisation, les premières activités visant à appliquer une approche globale de la préparation aux situations d'urgence ont commencé en 2010 avec sa politique de résilience. La coordination, l'harmonisation et l'intégration des principaux éléments sont ensuite devenues au Secrétariat les éléments habituels de la préparation aux situations d'urgence. Pour les autres entités et les autres lieux d'affectation, le système est une nouveauté et, comme l'explique le Secrétaire général, nécessite donc davantage de travail de mise en place (ibid., par. 79).

9. Le Secrétaire général décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de chacun des cinq domaines du système mentionnés plus haut au Siège de l'Organisation, à savoir le renforcement des principales structures de gouvernance, les possibilités d'apprentissage à l'intention du personnel, l'organisation d'un exercice de simulation, la réalisation d'une analyse du retour d'expérience ainsi que d'une évaluation globale des risques, notamment dans les domaines de la sécurité, de la santé, de la reprise des systèmes informatiques après sinistre et de la continuité des opérations. Dans le domaine de la planification, le Secrétaire général précise que l'ensemble des plans relatifs au cadre de gestion des situations d'urgence a été mis au point et qu'une version simplifiée sous la forme d'un répertoire de pratiques du système a été publiée fin 2015 (ibid., par. 20).

10. S'agissant de la gestion des risques, le Comité consultatif note que, dans son cinquième rapport sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général apporte des précisions supplémentaires sur la mise en œuvre d'un dispositif de gestion du risque institutionnel (voir A/70/668, par. 22 à 41). **Le Comité consultatif salue les efforts faits par le Secrétaire général pour évaluer et gérer les risques, activités essentielles du dispositif de gestion des situations d'urgence pour assurer la préparation, la prévention, l'intervention et le relèvement en cas d'interruption du fonctionnement normal de l'Organisation. Le Comité compte que ces efforts continueront d'être coordonnés et intégrés dans le cadre du dispositif général de gestion des risques de l'Organisation.**

11. Les progrès réalisés dans les bureaux hors Siège, les commissions régionales, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales sont décrits aux paragraphes 22 à 32 du rapport du Secrétaire général. Ce dernier indique que la politique relative au système de gestion de la résilience de l'Organisation approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

coordination a été adoptée par la totalité des bureaux hors Siège et par une majorité des commissions régionales. Dans le cas des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général précise que les progrès sont variables et que le Siège apporte au besoin un appui aux missions.

12. Le Secrétaire général présente également, aux paragraphes 34 à 69 de son rapport, les progrès que 16 fonds, programmes et institutions spécialisées déclarent avoir accomplis dans la mise en œuvre des principes de la politique relative au système. Ces organisations ont rendu compte des différentes mesures prises pour renforcer leurs cadres et structures de gestion des situations d'urgence, qui s'articulent dans la plupart des cas autour de la continuité des opérations, de la gestion des situations de crise et de la sécurité.

13. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans l'application des principes du système de gestion de la résilience de l'Organisation dans tout le système des Nations Unies, compte tenu de la démarche systémique de coordination, d'harmonisation et d'intégration des différents éléments qui contribuent au dispositif de gestion des situations d'urgence dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Prochaines étapes

14. Au paragraphe 74 de son rapport, le Secrétaire général propose les prochaines étapes dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, à savoir notamment une meilleure coordination entre les acteurs clefs, y compris au moyen du réseau de praticiens que représente le groupe de travail mondial interinstitutions. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que les efforts déployés en 2015 avaient permis l'adoption d'une approche globale de la gestion des situations d'urgence par les entités participantes. À cet égard, le Comité a également été informé qu'un groupe de travail interinstitutions basé à Genève avait mis au point un modèle pour la gestion des crises, avec des listes de contrôle et des procédures adaptables aux différentes situations concernant les mesures à prendre en cas de crise, que toute équipe de pays des Nations Unies était à même de suivre. **Le Comité souligne que la gestion des urgences à l'échelle des pays exige toujours des mesures de coordination et de planification, ainsi que l'implication du pays hôte. Il compte que des efforts continueront d'être faits en ce sens. Il attend avec intérêt d'obtenir des renseignements à jour à ce sujet dans le prochain rapport d'activité du Secrétaire général.**

Coût du système de gestion de la résilience de l'Organisation

15. Le coût total du temps consacré au système par le personnel est estimé à 390 000 dollars pour l'ensemble des organismes participants (ibid., par. 78). Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le système reposait sur les synergies obtenues grâce aux efforts de coordination des différents spécialistes de la gestion des crises. Le Comité a également été informé que si les dépenses afférentes aux différents spécialistes, comme les conseillers sur les questions de sécurité, les experts des communications, les responsables de la gestion des installations et le personnel chargé d'assurer la continuité des opérations, sont imputées aux budgets de leurs bureaux ou services respectifs, les dépenses de personnel liées à la coordination des différents éléments du système de gestion de la

résilience de l'Organisation sont imputées directement au budget du système. Le coût estimatif du temps consacré par le personnel à ces activités de coordination est calculé sur la base des coûts salariaux standard aux différents lieux d'affectation. On trouve au paragraphe 79 du rapport du Secrétaire général un tableau indiquant les ressources en personnel consacrées à la coordination des éléments du système de gestion de la résilience de l'Organisation, en nombre de jours par an.

16. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui fournir dans ses prochains rapports un état détaillé des coûts afférents au système de gestion de la résilience de l'Organisation. Le Comité rappelle également, que lors de son examen des précédents rapports du Secrétaire général sur la question, il avait jugé important que le coût réel de l'initiative soit déterminé et justifié. Il avait aussi souligné qu'il importait de contrôler de près les ressources qui y étaient consacrées par divers départements et bureaux et de donner à l'Assemblée une vue d'ensemble du coût total constaté de l'initiative ainsi que des dépenses liées aux activités de préparation aux situations d'urgence et de gestion de ces situations (voir A/67/608, par. 23, et A/68/780, par. 17 à 19 et 46). **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général n'a pas décrit dans son rapport tout l'éventail des activités menées pour assurer la résilience de l'Organisation et que cela reste essentiel pour se faire une idée des coûts sous-jacents à l'initiative. La mise en service du progiciel de gestion intégrée dans les entités des Nations Unies devrait permettre de déterminer plus facilement ces coûts. Le Comité attend avec intérêt d'obtenir des renseignements à jour à ce sujet dans le prochain rapport d'activité du Secrétaire général.**

III. Progrès réalisés dans l'application des recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy

17. Le Secrétaire général présente aux paragraphes 70 à 73 de son rapport l'état d'avancement de l'application des recommandations faites après analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy et son étude de tous les moyens possibles d'atténuer les risques. D'après le Secrétaire général, l'ensemble des 25 recommandations faites après analyse du retour d'expérience pour rendre le Siège moins vulnérable à des inondations importantes et en atténuer l'impact s'il s'en produisait ont été appliquées. Le Secrétaire général indique également dans son rapport les meilleures solutions possibles pour assurer la protection des locaux et des infrastructures du Siège, ainsi que les moyens d'assurer la continuité de services internes essentiels.

18. Sur la question connexe de l'accès au site Web de l'Organisation des Nations Unies en cas de perturbation des activités normales au Siège, à New York, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que des progrès avaient désormais été accomplis en termes de résilience et pour pouvoir récupérer les principaux éléments du site Web, notamment sa page d'accueil. Afin d'améliorer encore la situation, le Bureau des systèmes d'information et de la technologie informatique continue d'étudier la possibilité d'avoir recours à des hébergeurs en nuage, compte tenu des spécificités offertes, du coût à prévoir et des problèmes de sécurité, ainsi que de la question de la résilience opérationnelle, en gardant à l'esprit

l'existence des centres informatiques mondiaux de Valence (Espagne) et Brindisi (Italie). **Le Comité consultatif compte qu'en cas de crise, il restera possible d'avoir accès au site Web de l'ONU grâce à des mesures de soutien technique efficaces et à une bonne gestion.**

19. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a pu renouveler sa police d'assurance mondiale sur les biens en obtenant une police à prime réduite mais qui couvre des risques sensiblement accrus grâce aux importantes rénovations qui ont été effectuées au Siège et à une analyse approfondie des offres d'assurance à l'échelle mondiale. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la police contractée offrait une couverture mondiale pour les risques concernant les biens immobiliers, notamment les inondations au Siège, et qu'elle offrait des garanties supérieures à la police précédente. Le Comité rappelle sa recommandation tendant à ce que l'on continue d'étudier de près le marché de l'assurance en vue d'obtenir une couverture suffisante à un coût raisonnable pour toutes les installations de l'Organisation (voir A/68/780, par. 48). **Le Comité consultatif se félicite que la police d'assurance mondiale sur les biens de l'Organisation des Nations Unies qui a été contractée offre une meilleure couverture et il souligne qu'il importe à cet égard de suivre de près le marché de l'assurance. Il compte que le Secrétaire général veillera à ce que tous les biens et installations de l'ONU soient convenablement assurés à tout moment.**

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

20. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application des principes du système de gestion de la résilience de l'Organisation au dispositif de gestion des situations d'urgence à l'échelle du système des Nations Unies, compte tenu des observations et recommandations figurant dans le présent rapport.**

Annexe

Indicateurs de résultats : système de gestion de la résilience de l'Organisation

<i>Composantes</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Mesure</i>
A.1. Politiques	Disponibilité de documents d'orientation sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation	Oui/non
A.2.	Promulgation active de la politique concernant le système de gestion de la résilience de l'Organisation	Oui/non
A.3.	Intégration des différents outils de planification dans les documents d'orientation	Oui/non
A.4.	Harmonisation des documents d'orientation avec les autres normes de l'ONU	Oui/non
B.1. Gouvernance	Désignation de responsables de programme pour le système de gestion de la résilience de l'Organisation	Oui/non
B.2.	Mise en place d'un dispositif de coordination pour la gestion des crises	Oui/non
B.3.	Équipe dirigeante du dispositif de gestion des crises	Oui/non
B.4.	Clarté des rôles et responsabilités de chacun	Oui/non
B.5.	Inclusion de toutes les entités des Nations Unies concernées dans le dispositif de coordination pour la gestion des crises	Oui/non
B.5.	Deux réunions au moins par an sur le dispositif de gestion des crises	Oui/non
C.1. Mise à niveau, exercices, et examen	Existence de programmes de formation pour le système de gestion de la résilience de l'Organisation	Oui/non
C.2.	Existence d'outils d'information sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation à l'intention du personnel	Oui/non
C.3.	Fréquence des formations	Nombre de fois par an
C.4.	Application d'un programme de mise à niveau, d'exercices et d'examen	Oui/non
C.5.	Pourcentage des membres des dispositifs de gestion des crises qui ont suivi un programme de formation sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation	Pourcentage
D.1 Gestion des risques	Réalisation d'évaluations des risques documentées, par exemple d'évaluations des risques de sécurité	Oui/non
D.2	Actualisation tous les ans des évaluations des risques	Oui/non

<i>Composantes</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Mesure</i>
D.3	L'évaluation des risques porte sur les risques de sécurité, les risques médicaux, les risques informatiques concernant la reprise après sinistre et les risques menaçant la continuité des opérations.	Oui/non
D.4	Les risques sont identifiés, évalués, traités et gérés	Oui/non
E.1. Planification	Plan de sécurité	Oui/non/approuvé
E.2.	Plan de gestion des crises	Oui/non/approuvé
E.3.	Plan de continuité des opérations	Oui/non/approuvé
E.4.	Plan de reprise après sinistre dans le domaine de l'informatique	Oui/non/approuvé
E.5.	Plan de communication en cas de crise	Oui/non/approuvé
E.6.	Plan d'intervention en cas d'accident à lourd bilan humain	Oui/non/approuvé
E.7.	Plan d'aide au personnel	Oui/non/approuvé
E.8.	Harmonisation des plans susmentionnés	Oui/non
E.9.	Fréquence des exercices d'examen et d'actualisation des plans	Plus/moins qu'une fois par an